Union régionale des associations des maires, des présidents d'intercommunalité et des élus locaux d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

Cahors, le 31 juillet 2017

Objet : Evolution des modalités de demande de la carte nationale d'identité

Monsieur le Préfet,

Je me permets de prendre votre attache, quatre mois après la mise en œuvre des nouvelles modalités de délivrance de la carte nationale d'identité, pour effectuer un premier bilan et vous faire part du mécontentement exprimé par les maires, tant par ceux équipés d'un dispositif de recueil fixe que par ceux qui ont été dessaisis de cette compétence.

Les difficultés auxquelles nous sommes confrontés sont bien réelles. Elles ont été reconnues au travers des propos tenus par le président de la République lors de la Conférence des territoires du 17 juillet : « Je demande, par ailleurs, au Gouvernement que l'on arrête à l'avenir les transferts de compétences sournois, je pense par exemple au transfert de la responsabilité de la délivrance des titres d'identité aux communes... ».

Ainsi que vous le savez et comme prévu, l'évolution des modalités de délivrance de la carte nationale d'identité s'est traduite, pour les communes équipées d'un dispositif de recueil fixe, par une hausse importante de la charge de travail liée à cette seule activité, le nombre de titres demandés ayant augmenté dans des proportions très importantes (bien souvent des taux à trois chiffres) avec une compensation financière que nous estimons insuffisante.

Je souhaite en outre appeler votre attention sur la situation des personnes non mobiles, des personnes handicapées qui se trouvent éloignées du lieu d'instruction des titres et qui ne peuvent se rendre seules dans les communes équipées d'un dispositif de recueil fixe.

Le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, M. Denis ROBIN, vient de confirmer à l'AMF que 250 nouveaux dispositifs de recueil fixe seraient attribués en fin d'année.

Ce sujet constitue une préoccupation majeure pour l'URAMO. Il a fait l'objet de nombreux échanges lors de notre assemblée générale du 10 juillet dernier. Je me permets donc de réitérer ma demande de rencontre afin d'envisager avec vous la manière de mieux mailler nos territoires. L'une des pistes pourrait consister à équiper d'un dispositif de recueil fixe les communes définies pôles d'équilibre dans le cadre des schémas de cohérence territoriale, et volontaires pour continuer à recueillir les demandes.

Il en va de la qualité de ce service essentiel que nous devons à nos administrés.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le président

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

M. Pascal MAILHOS
Préfet de Région
Préfecture de région - Occitanie
1 place Saint-Etienne
31038 Toulouse Cedex 09